



ORDRE DU JOUR

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mardi, 3 août 2021
à 18h30**

1. Ouverture de la séance

1.1 Tenue de la présente séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire

4. Retour sur la période de questions de la dernière séance

5. Procès-verbaux

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juillet 2021

6. Ressources humaines

6.1 Nomination au poste de « Directeur adjoint » au Service des travaux publics (20210724-625)

6.2 Suspension d'un employé (20210724-622)

6.3 Adoption d'un nouvel organigramme du Service des technologies de l'information (20210731-638)

7. Culture, développement social et loisir

7.1. Autorisation de fermeture de rues pour le tournage cinématographique « Apple Pie » (20210710-605)

7.2. Signature d'un protocole d'entente pour l'animation de l'espace public dans les secteurs de L'Acadie et du Vieux-Saint-Jean (20210626-558)

- 7.3 Autorisations diverses pour la tenue des événements de « Ciel-en-fête » (20210724-629)

8. Urbanisme

- 8.1 Adoption du second projet des règlements suivants :

8.1.1 Règlement n° 2026

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- Réduire les normes minimales d'implantation pour certains bâtiments et constructions accessoires implantés dans une cour adjacente à une rue dans les zones du groupe habitation (H);

Prohiber les terrains de sport en cour avant dans les zones du groupe habitation (H). »

8.1.2 Règlement n° 2027

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer la zone H-1497, à même une partie de la zone H-1584, afin d'autoriser les classes d'usages « Unifamiliale », « Bifamiliale » et « Trifamiliale » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour ces usages.

Cette zone est située sur le chemin du Grand-Bernier Sud, du côté ouest, entre les rues Pilon et Hemmings. »

8.1.3 Règlement n° 2028

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer la zone H-5606, à même une partie de la zone H-5532, afin d'autoriser les classes d'usages « Unifamiliale », « Bifamiliale » et « Trifamiliale » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour ces usages.

Cette zone est située sur la rue Adrien-Fontaine, du côté est, entre les rues Damase-Carreau et Arcand. »

- 8.2 Adoption du second projet des résolutions suivantes :

8.2.1. PPCMOI-2019-4610 – Lots 6 253 865 et 6 253 866 du cadastre du Québec et situés sur les rues Saint-Georges et Saint-Pierre

8.2.2. PPCMOI-2021-4994 - Hôtel 54 - Lots 4 260 395 et 4 260 396 du cadastre du Québec et situés sur la rue du Royal-22^e-Régiment et la rue Richelieu

9. Transport et mobilité urbaine

- 9.1 Approbation du « Guide de référence » et du « Guide de l'utilisateur » - MOBI Transport adapté – Région du Haut-Richelieu (20210710-575)

9.2 Octroi du contrat suivant :

9.2.1	SA-466-IN-21-G	Surveillance de travaux de mise à niveau des réserves à l'usine de filtration de la rive ouest (lot 2) (20210724-621) (gré à gré)
-------	----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

10. Règlements

10.1 Règlement n° 2010

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- Créer la zone H-2041, à même une partie de la zone H-2075, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « jumelée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2042, à même une partie des zones C-2119, H-2070 et H-2075, afin d'autoriser les projets intégrés et la classe d'usages « Multifamiliale » d'au plus 24 logements et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2043, à même une partie de la zone H-2075, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « jumelée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2044, à même une partie de la zone H-2075, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « isolée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2045, à même une partie des zones H-2075 et H-2076, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « jumelée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2046, à même une partie des zones H-2075 et H-2076, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « contiguë » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2047, à même une partie des zones H-2075 et H-2076, afin d'autoriser les projets intégrés et la classe d'usages « Multifamiliale » d'au plus 7 logements comportant une structure des suites « juxtaposée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Modifier la grille des usages et normes de la zone H-2075 afin de modifier les normes prescrites pour un bâtiment principal et un terrain;
- Assujettir les nouvelles zones H-2042 et H 2047 aux dispositions applicables aux projets intégrés;
- Modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt, lesquels sont identifiés à l'annexe « F » intitulée « Boisés d'intérêt ».

Les zones C-2119, H-2070, H-2075 et H-2076 sont situées du côté nord du boulevard Saint-Luc, dans le secteur des rues des Légendes et des Fortifications et de la rue Léger. »

10.2 Règlement n° 2013

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone H-1535, les usages « Service de nettoyage ou réparation de tapis », « Service de nettoyage de fenêtres », « Service d'extermination ou désinfection », « Service d'entretien ménager », « Service de ramonage de cheminée » de la classe 9 du groupe commerce et service (C).

Cette zone est située sur la rue Jacques-Cartier Sud, du côté ouest, entre les rues Simard et Farrar. »

10.3 Règlement n° 2014

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone C-1765, l'usage « Service de traiteur ou de préparation de mets à apporter (sans consommation sur place) » du groupe commerce et service (C).

Cette zone est située sur la rue Frontenac, du côté nord, entre les rues Collin et Mercier. »

10.4 Règlement n° 2015

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone H-4100, à même une partie de la zone C-4961, afin d'y inclure un immeuble résidentiel protégé par droits acquis, actuellement situé dans la zone C-4961.

Ces zones sont situées sur la Route 219, du côté sud, à l'ouest du Chemin du Petit-Bernier. »

10.5 Règlement n° 2016

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone H-1820, la classe d'usages « Multifamiliale » de 4 à 6 logements, ainsi que les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain.

Cette zone est située sur la rue Jacques-Cartier Sud, du côté ouest, entre les rues Farrar et O'Cain. »

10.6 Règlement n° 2021

« Règlement modifiant le règlement n° 1634 établissant le programme d'aide financière pour la rénovation de façades commerciales du centre-ville afin d'agrandir le territoire assujéti »

10.7 Règlement n° 2022

« Règlement modifiant le règlement n° 1635 établissant le programme d'aide financière pour la rénovation de suites commerciales du centre-ville afin d'agrandir le territoire assujéti »

10.8 Règlement n° 2023

« Règlement établissant le programme d'aide financière pour l'implantation de bureaux dans le Vieux-Saint-Jean »

10.9 Règlement n° 2024

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de réduire, à l'intérieur de la zone H-3093, le nombre de logements maximal autorisé pour le fixer à 4 logements.

Cette zone est située sur la 8^e Avenue, du côté nord, entre les rues Riendeau et Balthazard. »

11. Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal

11.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 mai 2021

11.2 Approbation des règlements suivants par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- Règlement n° 1956 : « Règlement autorisant la réalisation de travaux de mise à niveau des réserves d'eau potable à l'usine de filtration de la rive ouest, décrétant une dépense de 2 742 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 1963 : « Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection du terrain de soccer au Parc-école Saint-Gérard, décrétant une dépense de 767 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

11.3 Certificat de la procédure d'enregistrement tenue en regard du règlement n° 1976

11.4 Procès-verbal de correction - Résolution n° 2021-07-0624

12. Période de questions

13. Période de questions et de communications des membres du conseil municipal au public

14. Levée de la séance